

PROTOCOLE GÉNÉRAL

SANITAIRE COVID

POUR ASSURER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ
LORS DE LA 18^{ÈME} ÉDITION DU TOUR ALSACE FACE À
L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

À destination des membres de l'organisation, bénévoles et partenaires

Afin d'éviter toute propagation du virus et d'assurer la santé et la sécurité de l'ensemble des participants lors de la 18^{ème} édition du Tour Alsace, nous vous demandons de respecter le protocole sanitaire défini ci-après.

ARTICLE 1. MESURES D'HYGIENE

- Lavez-vous les mains régulièrement au savon ou utilisez une solution hydroalcoolique. Le lavage des mains doit se faire autant que possible à l'eau et au savon, le recours au gel ou à une solution hydroalcoolique doit être une alternative. Ne vous séchez pas les mains avec un dispositif de papier/tissu à usage non unique.
- Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir à usage unique (jetez-le aussitôt).
- Mouchez-vous dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle à ouverture non-manuelle.
- Évitez de vous toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux ou de toucher votre masque.
- Évitez les contacts physiques non indispensables.
- Le serrage de mains et les accolades sont à proscrire. Les contacts doivent être exceptionnels et justifiés.
- En cas de sensation de fièvre et avant de prendre part au TOUR ALSACE, contrôlez votre température, en cas d'apparition de symptômes évocateurs COVID-19 (fièvre et/ou toux, difficulté respiratoire, à parler ou avaler, perte du goût et/ou de l'odorat), restez chez vous et consultez votre médecin traitant.

ARTICLE 2. DISTANCIATION PHYSIQUE ET PORT DU MASQUE

- Portez le masque dans les lieux clos et partagés. Le masque doit être soit un masque « grand public filtration supérieure à 90% » (correspondant au masque dit de « catégorie 1 »), soit d'un masque de type chirurgical. Il est associé au respect d'une distance physique d'au moins un mètre entre les personnes, de l'hygiène des mains et du respect des gestes barrières.

La distanciation entre deux personnes est portée à deux mètres lorsque le masque ne peut être porté ou dans les espaces extérieurs.

- Pour les tâches ou activités en extérieur, le port du masque est nécessaire en cas de regroupement ou d'incapacité de respecter la distance de deux mètres entre chaque personne.

- Une distanciation physique d'au moins un mètre doit être respectée en tout lieu et en toute circonstance.

ARTICLE 3. RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES A L'ÉVÈNEMENT

ARTICLE 3.1. ZONES INTERDITES D'ACCÈS SAUF AYANT-DROIT

3.1.1. Zones « Équipes – directeurs sportifs et coureurs »

Cette zone est uniquement réservée aux seules personnes des équipes, de l'organisation et des médias dûment habilités.

3.1.2. Zones « Officiels »

Ces zones sont réservées aux officiels, VIP, médias, partenaires et membres de l'organisation dûment autorisés.

3.1.3. Parking « caravane publicitaire »

Cette zone est accessible aux partenaires, médias et membres de l'organisation dûment habilités.

3.1.4. Espace Car Podium - zone de cérémonie protocolaire

L'accès au podium protocolaire est interdit et sera limité aux personnes suivantes : coureurs, speakers, partenaires autorisés, élus et organisateurs habilités.

ARTICLE 3.2. CONTACT AVEC LES COUREURS ET ÉQUIPES

Afin d'assurer la santé, la sécurité des coureurs et de l'équipe encadrante, il est primordial de respecter la bulle « coureurs – équipes ».

Tout contact avec les coureurs et leurs équipes est interdit sauf personnes dûment habilitées.

Une distance de sécurité est mise en place entre les coureurs et le public (pas de selfies, ni accolades, contacts interdits).

ARTICLE 3.3. VÉHICULES

3.3.1. Véhicules directeurs sportifs et équipes – véhicules officiels

L'accès à ces véhicules est interdit sauf personnes dûment habilitées.

3.3.2. Dans les véhicules

Lorsque plusieurs personnes sont amenées à se retrouver dans un même véhicule, le port du masque et l'hygiène des mains doivent être respectés par chacun.

Veillez à ce que le véhicule soit désinfecté et aérez le plus souvent possible.

N'oubliez pas votre masque.

ARTICLE 3.4. ZONE DE RESTAURATION

- Respectez les jauges imposées par les organisateurs et le nombre maximum de personnes autorisées à se trouver en même temps dans la zone de restauration.
- Lors de vos déplacements, le port du masque est obligatoire.
- Utilisez la solution hydroalcoolique mise à votre disposition aux entrées et sorties des zones de restauration.
- Lorsqu'il est matérialisé, respectez le marquage au sol pour assurer la distance requise ; à défaut respectez une distance d'au moins 1 mètre.
- Respectez les sens de circulation pour éviter les croisements.
- Ne partagez pas les boissons, nourritures, serviettes et couverts mis à votre disposition.

ARTICLE 3.5. ESPACE CLOS OU FERMÉS

- Respectez les jauges, les mesures de prévention imposées par les organisateurs et le nombre maximum de personnes autorisées.
- Utilisez la solution hydroalcoolique mise à votre disposition à l'entrée et à la sortie.
- Port du masque obligatoire.
- Respectez le marquage au sol pour assurer la distance requise, à défaut respectez une distance d'au moins 1 mètre.
- Respectez les sens de circulation pour éviter les croisements.
- Respectez les zones réservées aux seules personnes habilitées.

ARTICLE 3.6. DIVERS

- Restez attentifs aux messages des speakers et à l'affichage des mesures à respecter aux entrées et lieux de passage.
- Jetez dès que possible tous déchets susceptibles d'être contaminés dans un sac poubelle hermétique de préférence.
- Limitez les échanges d'objets ou matériel, faites-en sorte qu'ils ne soient utilisés que par une seule et même personne entre deux désinfections (panneaux, chasubles, sifflets etc...), désinfectez le matériel une fois terminée.
- En cas de personne symptomatique lors de l'évènement, suivez le protocole prévu à l'article 4.
- Dans la mesure du possible, venez avec votre propre matériel.
- Ayez toujours à proximité des masques supplémentaires et une solution de gel hydroalcoolique.
- Favorisez les espaces extérieurs.
- Évitez les regroupements trop importants de personnes.
- L'ensemble des mesures sanitaires du site sont appliquées pendant l'évènement mais également pendant les phases de montage/démontage.
- Évitez de porter des gants : ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gants, le risque de contamination est donc égal voire supérieur.
- Les personnes à risque de forme grave de Covid-19 doivent porter des masques de type chirurgical.

ARTICLE 4. PROTOCOLE DE PRISE EN CHARGE D'UNE PERSONNE SYMPTOMATIQUE ET DE SES CONTACTS RAPPROCHÉS

En présence d'une personne symptomatique (notamment fièvre et/ou toux, difficulté respiratoire, à parler ou à avaler, perte du goût et/ou de l'odorat), respectez la procédure suivante :

- 1- Isolez la personne symptomatique (dans une pièce dédiée et aérée ou en extérieur quand cela est possible) en appliquant immédiatement les gestes barrière, gardez une distance raisonnable avec elle (au moins un mètre) avec port d'un masque chirurgical.
- 2- Mobilisez le professionnel de santé dédié formé au risque Covid ou le référent Covid. Lui fournir un masque avant son intervention.
- 3- En l'absence de signe de gravité, demandez à la personne de contacter son médecin traitant pour avis médical. Si confirmation d'absence de signes de gravité, organisez son retour à domicile en évitant les transports en commun et équipée d'un masque chirurgical.

Les dispositions du présent protocole sont valables pendant toute la durée de l'évènement (Du 21 juillet au 25 juillet 2021). *(Dont acte sur quatre pages)*

La Direction Générale
Francis LARGER

